

Limites et enseignements des tables de mobilité

Roland Pfefferkorn

Professeur de sociologie à l'Université de Strasbourg

Ma contribution abordera la toile de fond ou, si l'on préfère, le cadre général dans lequel s'inscrivent les questions posées par ce colloque intitulé *Les ressorts de l'ascension sociale. Quelles mobilités ?* En effet pour pouvoir interroger les ressorts de l'*ascension sociale*, ou, pour le dire autrement, les ressorts de la *mobilité ascendante*, encore faut-il au préalable faire, d'une part la part de la mobilité et... de l'immobilité, et, d'autre part, quand mobilité il y a, la part de la mobilité ascendante et celle de la mobilité descendante (dans ce dernier cas de figure on parle volontiers depuis quelques années de *déclassement*).

Mon propos sera donc limité et très partiel au regard de l'ensemble des questions mises en débat dans le cadre de ce colloque. Il est en effet circonscrit à l'examen critique du principal instrument utilisé pour mesurer l'importance de la mobilité sociale dans notre société : *les tables de mobilité*.

En outre, je m'en tiendrai ici à *la seule mobilité intergénérationnelle* (entre deux ou plusieurs générations) à l'exclusion de la mobilité intragénérationnelle (celle qui peut affecter un même individu au cours de sa vie active). Celle-ci présente d'ailleurs de façon globale les mêmes caractéristiques que celle-là. Les changements de groupe socioprofessionnel en cours de carrière, tant les promotions que les déclassements, sont cependant un peu plus fréquents à la fin des années 1990 et au début du XXI^e siècle que vingt-cinq ans plus tôt (Chapoulie, 2000 ; Amossé, 2003 ; Monso, 2006 ; Insee, 2007).

J'exposerai dans une première partie les principales *limites* de ces tables, d'abord les confusions les plus fréquentes découlant d'une lecture superficielle de ces tables, ensuite l'oubli des femmes pendant des décennies. Dans une seconde partie, je présenterai les principaux *enseignements* que l'on peut en tirer, à savoir que l'immobilité l'emporte largement sur la mobilité et, quand mobilité il y a, ascendante ou descendante, les trajets courts l'emportent sur les trajets longs (Bihr, Pfefferkorn, 2008). L'examen des tables de mobilité nous permettra au final de montrer que la reproduction sociale l'emporte largement sur la mobilité, mais cette dernière, ne l'oublions pas, peut être ascendante ou descendante. Et la seconde alternative, le déclassement a tendance depuis une ou deux décennies à concerner une part plus importante des

jeunes générations, notamment celles appartenant aux catégories sociales moyennes ou intermédiaires (Peugny, 2009).

Les tableaux de mobilité : principales limites

En France, les études de la mobilité exploitent généralement les résultats des enquêtes *Formation et qualification professionnelle* (FQP) de l'Insee (1964, 1970, 1977, 1985, 1993, 2003). Pour éviter de prendre en compte des situations sociales susceptibles encore d'évoluer, dans le cas le plus habituel, on rapporte la situation sociale des fils ou des filles âgés de 40 à 59 ans à celle occupée par leur père aux mêmes âges (toutes deux étant définies par l'appartenance à leur catégorie sociale respective). Les tableaux de mobilité permettent d'appréhender la mobilité intergénérationnelle en apparence assez facilement, mais non sans difficultés d'interprétation, car les chausse-trapes sont nombreuses. La mobilité sociale brute paraît en effet l'emporter sur l'immobilité, mais d'une part ces chiffres ne sont pas à prendre au pied de la lettre, d'autre part les trajets sociaux courts, ascendants ou descendants, l'emportent largement sur les trajets longs.

Les faux-semblants de la mobilité

Les difficultés d'interprétation des tableaux de mobilité tiennent d'abord au fait que ce que l'on mesure, c'est la *mobilité sociale brute* (ou *mobilité apparente*). Or celle-ci tient aussi à des transformations intervenues au sein de la structure sociale entre la génération des pères (et des mères) et celle des fils (et des filles), affectant le poids relatif des différentes catégories sociales au sein de la population. Ainsi, le poids des agriculteurs a fortement baissé au cours du dernier demi siècle tandis que celui des professions intermédiaires ou des cadres a connu une évolution opposée. Autre changement important : la montée de l'activité professionnelle des femmes depuis 1960. Quand certaines catégories décroissent, tandis que d'autres croissent, il est inévitable que tous les fils (et toutes les filles) ne puissent pas occuper la même place que leur père (ou leur mère) au sein de la hiérarchie sociale. Mais cela ne signifie pas pour autant que la *mobilité de circulation* entre les différentes catégories—ou *mobilité nette*—se soit du même coup accrue et que les différentes catégories sociales soient devenues plus perméables les unes aux autres.

Autre difficulté également liée, partiellement au moins, à la transformation de la structure sociale, un tableau de mobilité présuppose que les positions hiérarchiques relatives des différentes catégories sociales n'aient pas changé d'une génération à l'autre et que l'appartenance à une catégorie donnée ait toujours le même sens et la même valeur d'une génération à la suivante. Or il n'en est rien dans une société en constante transformation. Ainsi le statut (notamment en termes de prestige, mais aussi de revenu) d'un instituteur ou d'un professeur de lycée n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a un siècle ou même seulement un demi-siècle ; de la même manière, on sait combien le statut de certaines catégories féminisées d'employés (par exemple les employées de commerce) s'est dégradé et dévalorisé au cours de ces

quarante dernières années en termes de formes d'emploi, de conditions de travail, de rémunération ou de prestige social. Inversement, l'élimination des exploitations agricoles les moins rentables a élevé le statut moyen des agriculteurs. Dans ces conditions, une immobilité apparente (le maintien du fils dans la catégorie du père) peut en fait masquer une mobilité, descendante ou ascendante selon le cas, et inversement une mobilité apparente, ascendante ou descendante, peut correspondre à une immobilité réelle. Ce qui complique nécessairement l'interprétation des tables de mobilité.

Enfin, on peut s'interroger sur la congruence entre la mobilité sociale objective et les sentiments subjectifs de mobilité. Marie Duru-Bellat et Annick Kieffer (2006) soutiennent par exemple que l'écart entre la situation objective et son vécu est susceptible d'être important, d'autant plus que les croyances en la mobilité sociale viendraient renforcer la légitimité d'une supposée société méritocratique. Dominique Merllié (2006) estime au contraire que cet écart serait assez limité : « la sociologie spontanée qui se dégage collectivement des jugements individuels des enquêtés » serait loin de s'opposer à « la sociologie savante des catégories sociales et des sociologues ».

Des études longtemps centrées sur les hommes

Longtemps les études de mobilité se sont limitées au croisement entre les catégories sociales des pères et celles des fils. Ce faisant, elles avaient tendance à ignorer les femmes, soit la moitié de la population. On supposait le plus souvent que la mobilité sociale des hommes passait par la profession et celle des femmes par le mariage (Sorokin, 1927). Même quand certaines recherches ultérieures n'excluaient pas d'emblée les femmes des enquêtes de mobilité sociale, les résultats publiés s'intéressaient exclusivement, ou du moins principalement, aux hommes. Les enquêtes françaises FQP ont porté certes sur les deux sexes depuis 1964, mais elles ont continué à s'intéresser principalement aux hommes. Par exemple, l'enquête réalisée en 1985 présente des tableaux de mobilité professionnelle intragénérationnelle (en cours de carrière) concernant les deux sexes, mais pour la mobilité sociale intergénérationnelle (d'une génération à l'autre), le fascicule qui publie les tableaux rassemble vingt-six tableaux sur les hommes (vingt-quatre pour les Français de naissance et deux pour les hommes nés à l'étranger) contre quatre seulement sur les femmes (Gollac, Laulhé, Soleilhac, 1988a, 1988b).

Cette éviction relative des femmes tenait à la double convention qui consistait à ramener la situation sociale d'un individu à celle du chef de la famille (ou, suivant la terminologie euphémisée actuellement en usage, à celle de la « *personne de référence* ») à laquelle il appartient ; et à attribuer au père (quand il existe) plutôt qu'à la mère ce statut de « chef de famille » ou de « personne de référence » : ce qui valait aux femmes mariées d'être systématiquement classées dans la catégorie sociale de leur mari. La première convention consistait à mettre l'accent sur des caractéristiques collectives (la famille d'origine et la « lignée ») plutôt que sur des caractéristiques individuelles des hommes ou des femmes ; ce

qui pouvait se justifier sociologiquement à condition cependant de traiter les deux sexes de manière similaire (Merllié, 2001 : 159). La seconde convention avait quelque fondement au cours des années 1950 quand, d'une part, le taux d'activité des femmes mariées était particulièrement bas et leur carrière professionnelle rarement continue et que, d'autre part, la profession du mari était socialement au moins égale ou, le plus souvent, supérieure à celle de l'épouse. Or, à partir de 1960, l'activité professionnelle salariée des femmes progresse de manière significative et la part des couples dans lesquels la femme occupe une position socialement supérieure à celle de l'homme augmente régulièrement (Vallet, 1986). Ces transformations conjuguées à l'influence du mouvement des femmes au cours des années 1960-1970 ont contribué à rendre visible des réalités sociales sexuées qui antérieurement avaient tendance à être naturalisées. À partir de 1977, dans les enquêtes sur la mobilité sociale réalisées en France, une nouvelle question est posée sur la profession de la mère pour compléter la profession du père, jusqu'alors seul indicateur d'origine sociale.

Les enquêtes FQP permettent le croisement entre la catégorie socioprofessionnelle des fils ou des filles et celle de leurs pères ou de leurs mères, ou encore entre celle des fils ou des filles et le niveau d'études atteint par leur mère ou leur père. Mais, la comparaison du statut social des filles à celui de leur père ne permet pas de faire la part de ce qui est redevable à la mobilité sociale et ce qui est la conséquence des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail (Bihr, Pfefferkorn, 2002 : 61-103). De même, le fort taux d'inactivité des mères des femmes qui ont 40 à 59 ans en 2003 rend difficilement interprétable la comparaison entre les mères et les filles. Les enquêtes FQP et celles portant sur le choix du conjoint permettent néanmoins de conclure que le poids de l'origine sociale sur le destin ne diffère guère selon le sexe (Vallet, 1992 ; Merllié, 2001 ; Merllié, 2007).

L'augmentation considérable du taux d'activité des femmes après 1960 est un des facteurs rendant possible la mobilité sociale ascendante d'une partie des hommes de la génération du *baby boom*. Les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes et plus particulièrement la concentration de ces dernières dans un nombre restreint de profession plus fréquemment dévalorisées fait que, toutes choses égales par ailleurs (origine sociale identique, même niveau de formation, etc.) les filles connaissent moins souvent que leurs frères une mobilité sociale ascendante et l'écart entre les sexes s'accroît même au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Si bien qu'en définitive la moindre mobilité ascendante des femmes apparaît comme une des conditions de possibilité de la mobilité ascendante des hommes. (Merllié, 2002 : 171 ; voir aussi Merllié et Prévot, 1997 ; Bihr et Pfefferkorn, 2002 : 159-202). Un rapprochement est aussi possible sur ce point avec l'entrée en France de travailleurs immigrés qui occupent très majoritairement des emplois d'ouvriers et qui rend possible la mobilité sociale des enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs nationaux.

Les principaux enseignements des tableaux de mobilité

La mobilité l'emporte-t-elle sur l'immobilité ?

Ces limites étant posées, que nous apprennent les enquêtes que mène l'Insee depuis plusieurs décennies au sujet de la mobilité sociale ? Les tableaux 1 et 2 condensent les derniers chiffres disponibles en la matière, livrés par l'enquête FQP 2003, en croisant la situation sociale des pères avec respectivement celle des fils et celles des filles. Ces tableaux de mobilité peuvent être lus dans deux sens différents. Ils permettent en fait de répondre à deux types de questions :

- 1) En ligne, dans le sens père/fils ou père/fille : comment se répartissent entre les différentes catégories sociales les personnes *issues* d'une catégorie donnée ? On s'intéresse ici à la *destinée* des individus selon leur catégorie d'origine.
- 2) En colonne, dans le sens fils/père ou fille/père : de quelles catégories sociales *viennent* les personnes composant une catégorie sociale déterminée ? On s'intéresse alors à l'*origine* des individus selon leur catégorie actuelle d'appartenance.

En 2003, 35% seulement des hommes âgés de 40 à 59 ans exercent ou ont exercé un métier dans un groupe socioprofessionnel identique à celui de leur père ; et en conséquence, près des deux tiers d'entre eux ont changé de groupe et, par conséquent ont connu *apparemment* une mobilité sociale, ascendante, descendante ou latérale. Cependant, pour apprécier la portée réelle de ce résultat, il convient d'avoir à l'esprit les réserves signalées dans les points précédents et de rappeler en premier lieu qu'il s'agit là de *mobilité brute, observée ou apparente*. Or près de 40% de la *mobilité apparente* serait due à des modifications de la structure sociale intervenues entre la génération des pères et celle des fils ; ce qui réduirait la *mobilité nette* à 40%) (Dupays, 2006 : 346).

Par ailleurs et surtout il faut rappeler un point de méthode, plus la nomenclature des catégories retenues est fine, plus la mobilité sociale apparaît importante. Pour que celle-ci ait un sens, objectivement et subjectivement, il faut qu'elle s'effectue entre grands groupes de catégories sociales et qu'elle corresponde à des changements significatifs (Bertaux, 1977). C'est en partant de cette hypothèse que des regroupements des catégories sociales peuvent être réalisés (Gollac, Laulhé, 1987 : 86 ; Bihr, Pfefferkorn, 1999 : 380-383). Quand des groupes de catégories socioprofessionnelles sont composés de manière à s'en tenir à trois ensembles cohérents : les catégories dominantes, moyennes et populaires, on fait apparaître d'une part que l'immobilité l'emporte sur la mobilité : une majorité au moins relative des fils se retrouve dans le regroupement de catégories dans lequel se trouvait déjà leur père (voir tableau 3). Et surtout, d'autre part, si mobilité il y a, qu'elle soit ascendante ou descendante, elle concerne essentiellement les groupes socialement contigus. On y reviendra. Cette conclusion est commune à toutes les études de la mobilité sociale au sein des sociétés contemporaines (Merllié, Prévot, 1997). Cette même tendance se

confirme lorsqu'on scrute plus précisément les différentes catégories sociales. Mais, elle s'infléchit au gré de certaines catégories.

Les fils de cadres ou de membres des professions intellectuelles supérieures occupent une fois sur deux (53,9%) des positions analogues à celles de leur père. Mais pour les filles la proportion n'est que d'un tiers. Quand il est arrivé aux fils de déchoir, la plupart du temps, leur chute n'a pas été dramatique, plus de la moitié des « déclassés » (24,4%) sont en effet membres de professions intermédiaires. Seule une minorité d'entre eux sont devenus ouvriers (7,8%) ou employés (7%) alors qu'une fille sur quatre devient employée.

Si les cadres et assimilés constituent une catégorie dont on sort peu, il semble au contraire plus facile d'y entrer ; autrement dit, cette catégorie recrute largement au delà de ses propres limites : un peu moins d'un cadre sur quatre est lui-même fils de cadre, tandis qu'un sur trois est d'origine populaire (fils d'ouvrier ou d'employé). Cela s'explique par la forte croissance qu'a connue cette catégorie pendant la période retenue par le champ de l'enquête (hommes entrés dans la vie active entre le début des années 1960 et le début des années 1980). Mais cette croissance s'est réduite au cours des deux dernières décennies et offre désormais des débouchés plus limités aux enfants des autres catégories en espérance de mobilité ascensionnelle. La mobilité descendante augmente chez les actifs nés à partir de la fin des années cinquante, essentiellement en raison d'une forte diminution de la mobilité ascendante structurelle (Peugny, 2006 ; Merllié, 2007 : 18-24).

La destinée sociale des fils, et surtout des filles, des membres des *professions intermédiaires* apparaît moins favorable. Un tiers des fils a certes accédé à la catégorie cadre ou profession intellectuelle supérieure (mais seulement une fille sur sept), tandis qu'un autre tiers a dû se contenter d'occuper des positions analogues à celles des pères. Par contre, plus d'un sur quatre est devenu ouvrier ou employé (et presque une sur deux).

La catégorie des *employés* apparaît comme la plus mobile de toutes. A peine un fils d'employé sur six (17%) se retrouve lui-même employé ; et c'est dans une proportion légèrement inférieure (14%) que les employés sont fils d'employés. La mobilité des fils d'employés est cependant moins ascendante que celle des fils de membres des professions intermédiaires : s'ils ont accédé à ces dernières dans presque la même proportion qu'eux, leurs chances de devenir cadre se sont par contre révélées nettement inférieures et le risque de se retrouver ouvrier a été significativement plus élevé. Cependant la féminisation de cette catégorie doit nous conduire à relativiser ces quelques remarques. Près de la moitié des femmes actives se retrouvent en effet dans le groupe des employés (et ce groupe est féminisé à plus de 75%) et près d'un quart dans celui des professions intermédiaires (qui comporte près de 50% de femmes) (Bihr et Pfefferkorn, 2002 ; Pfefferkorn, 2007). Le groupe des employé-e-s comprend notamment les caissières, les vendeuses ou les femmes de ménages. On peut donc se demander s'il diffère socialement, du moins pour une fraction significative de ce groupe, de celui des ouvriers,

d'autant plus qu'une proportion importante des employées a pour conjoint un ouvrier (et une petite partie est en revanche hypergame car appariée à des membres des groupes des professions intermédiaires ou des cadres).

La moitié (52%) des membres des professions intermédiaires et les trois cinquièmes (62%) des employés sont des fils d'ouvriers ou d'agriculteurs. Sous ce rapport, les deux premières catégories peuvent être considérées comme des catégories de passage, qui permettent en deux générations à une partie des individus issus de milieux populaires d'accéder à des professions plus valorisées.

La destinée des enfants d'*artisans, commerçants et chefs d'entreprise* apparaît elle aussi relativement ouverte. En 2003, dans des proportions comprises à chaque fois entre un cinquième et un quart d'entre eux, ils sont devenus soit eux-mêmes artisans, commerçants ou chefs d'entreprises, soit cadres et assimilés, soit membres des professions intermédiaires ; tandis qu'un autre quart est devenu ouvrier. Cependant l'interprétation de cette mobilité se heurte à l'hétérogénéité de cette catégorie (Evain, Amar, 2006). Des travaux effectués sur les enquêtes FQP antérieures à 2003 avaient montré que les fils d'artisan, ceux de commerçant et ceux de chef d'une entreprise de dix salariés ou plus n'ont pas connu un destin similaire. Ainsi, en 1985, ils se retrouvaient respectivement 2,3% et 3,1% contre 20,2% dans le statut de chef d'une entreprise de dix salariés et plus ; 14,6%, 26,2% et 30,6% occupaient une position de cadre supérieur ou assimilé ; inversement 28%, 17,1% et 10% étaient ouvriers. La trajectoire des fils de chef d'entreprise se rapprochait ainsi de celle des fils de cadre ou de membre de professions intellectuelles supérieures, tandis que la trajectoire des fils d'artisan et de commerçant était plus proche de celle des fils de membre des professions intermédiaires (à cette différence près qu'ils se retrouvent bien plus souvent indépendants non agricoles et bien moins souvent membres des professions intermédiaires). Et ces trois catégories se distinguaient aussi par leur recrutement, plus populaire parmi les artisans que parmi les commerçants et qu'*a fortiori* parmi les chefs d'entreprise (Gollac et Lauhlé, 1987).

Plus d'un *ouvrier* sur deux est lui-même fils d'ouvrier ; et les fils d'ouvriers deviennent près d'une fois sur deux eux-mêmes ouvriers. Les autres ont accédé pour l'essentiel à la catégorie de profession intermédiaire ou à celle d'employé. Cependant, un sur dix a connu une mobilité nettement ascendante en accédant à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures, la plupart cependant comme salarié dans la fonction publique.

La mobilité sociale des *exploitants agricoles* présente deux traits caractéristiques. D'une part, une chance de promotion limitée : près de trois fils d'agriculteur sur cinq (59%) deviennent agriculteurs ou ouvriers ; les autres accèdent surtout aux professions intermédiaires (17%) et, dans bien une moindre mesure, aux positions de cadres ou d'employés (9% à chaque fois). D'autre part, l'autorecruement : on ne devient pratiquement jamais agriculteur si son père ne l'est pas déjà ; et pourtant à peine un fils d'agriculteur sur quatre est lui-même agriculteur.

Cela s'explique évidemment par le double jeu des règles de l'héritage, un seul fils reprend généralement l'exploitation, mais très rarement une fille (Cardon, 2004), et de la contraction de la population active agricole. Deux conclusions se dégagent de ce rapide survol. Les possibilités de promotion et de déclassement sont, elles aussi, très inégalement réparties entre les catégories : elles sont bien plus ouvertes pour les catégories moyennes que pour les catégories populaires. Ensuite, et plus généralement, la mobilité sociale apparaît dans l'ensemble beaucoup plus limitée que ne semblent l'indiquer les chiffres bruts. L'hérédité sociale, c'est-à-dire la conservation des positions, domine nettement aux deux extrémités de la hiérarchie sociale.

Les trajets courts l'emportent sur les trajets longs

Il faut enfin faire la distinction entre les trajets sociaux longs et les trajets courts. Les premiers impliquent l'ascension d'une catégorie populaire vers une catégorie dominante ou, inversement, la chute d'une catégorie dominante dans une catégorie populaire. Les trajets longs sont rares (un cas sur dix). Autrement dit, s'il existe des échelles favorisant le passage entre catégories proches, il existe aussi un véritable fossé entre les catégories extrêmes (Gollac et Laulhé, 1987 : 85). De ce fait, c'est parmi les catégories moyennes, qui offrent la double possibilité d'une ascension et d'une chute, que la mobilité, ascendante ou descendante, est la plus forte. En conséquence, les inégalités entre catégories sociales face à la mobilité apparaissent elles aussi très grandes : un individu originaire d'une catégorie supérieure a six fois plus de chance de rester dans cette catégorie que n'en a un autre, issu d'une catégorie populaire, d'y accéder ; et inversement il risque 5,5 fois moins que le second de se retrouver au sein d'une catégorie populaire.

Considérée sur longue période, la mobilité sociale apparente s'est donc accrue. Mais c'est essentiellement le résultat d'une augmentation de la mobilité structurelle. L'entrée de la France dans la modernité fordiste a bouleversé toute la structure sociale, faisant décroître certaines catégories (agriculteurs et, dans une moindre mesure, artisans et commerçants), en gonflant d'autres (cadres, professions intermédiaires et employés, mais aussi jusqu'au début des années 1970 les ouvriers). Cependant, cet accroissement des courants de mobilité entre catégories sociales ne s'explique pas seulement par une plus forte mobilité structurelle, il semble qu'il ait correspondu aussi à un certain assouplissement de la société française (Vallet, 1999), donc à une réduction, certes limitée, des inégalités face à la mobilité sociale, celles-ci restant cependant très importantes. La tendance observée dans la période plus récente, entre 1977 et 2003, apparaît globalement comparable, mais désormais la mobilité sociale nette diminue légèrement (Dupays, 2006 : 346-348). Ce changement de tendance serait particulièrement net pour les moins de 40 ans (Merllié, 2007). Les travaux de Louis Chauvel (1998) ou ceux de Christian Baudelot et Roger Estabiet (2000) soulignent à leur manière l'inversion de tendance entamée depuis deux décennies. Désormais l'hérédité sociale semble peser à nouveau davantage. Les jeunes générations, plus

particulièrement celles issues des catégories populaires ou moyennes se retrouvent fréquemment aujourd'hui, vers l'âge de trente ans, malgré un niveau de formation et des titres scolaires plus élevés que ceux de leurs parents pour nombre d'entre eux, dans une situation socio-économique plus défavorable que celle de ces derniers. Les raisons de ce renversement sont multiples, au premier rang desquelles figurent la montée du chômage, de la précarité et plus largement des inégalités sociales. Il faut y ajouter le moindre rendement social des titres scolaires depuis une vingtaine d'années, phénomène qui semble aller en s'accroissant, mais aussi le ralentissement de la mobilité durant cette même période.

Conclusion

En somme il serait plus judicieux de parler de reproduction sociale plutôt que de mobilité. Resterait maintenant à se demander comment on peut expliquer l'importance d'une telle hérédité sociale, comment il se fait que la mobilité sociale soit finalement si limitée et, tous comptes faits, si inégalitaire. Différents facteurs se conjuguent ici, qui tantôt se renforcent et tantôt s'atténuent, mais qui concourent tous en définitive à la reproduction de la hiérarchie sociale. L'hérédité sociale est en effet avant tout une *affaire d'héritage*, au sens large du terme, tant économique que culturel. Mais, les inégalités quant à la transmission du capital économique et du capital culturel et scolaire se trouvent renforcées, et avec elles celles face à la mobilité sociale, par un *facteur sociodémographique* : la taille inégale des familles selon les différentes catégories sociales. Enfin certains auteurs affirment que le mariage offrirait une dernière possibilité d'ascension sociale, en particulier aux femmes. Pourtant l'homogamie (le mariage entre personnes de même milieu social) reste bien la règle, même si le nombre des exceptions a tendu à augmenter légèrement au cours de ces dernières décennies. La mobilité sociale est donc bien marquée par le système des inégalités qu'elle tend d'ailleurs à reproduire et à justifier. Tout en entretenant l'individualisme concurrentiel (le « chacun pour soi », la « guerre de tous contre tous », la « lutte des places »), plus que l'illusion d'une « société ouverte », la mobilité sociale engendre l'apparence d'une société méritocratique, dans laquelle chacun occuperait en définitive la place qui lui reviendrait de droit, en fonction de ses vertus propres. Si bien que, sous son effet, les inégalités apparaissent légitimes à tous, quelle que soit leur place dans la hiérarchie sociale : à ceux qui en occupent les échelons supérieurs, parce qu'ils se perçoivent comme des « gagnants » ; à ceux qui en occupent les échelons inférieurs parce qu'ils se perçoivent comme des « perdants » ; à ceux enfin qui se situent entre les deux, parce qu'ils ne sont pas enclins à briser les échelles par lesquelles ils espèrent bien pouvoir atteindre, eux aussi ou leurs enfants, le sommet.

REFERENCES

- AMOSSE T. (2003), « Interne ou externe, deux visages de la mobilité professionnelle », *Insee Première*, n°921, Insee, Paris.
- BAUDELLOT C. et ESTABLET R. (2000), *Avoir 30 ans, en 1968 et 1998*, Paris, Le Seuil.
- BERTAUX D. (1977), *Destins personnels et structure de classe*, Paris, PUF.
- BIHR A. et PFEFFERKORN R. (1999), *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros-La Découverte, 2^e édition.
- BIHR A. et PFEFFERKORN R. (2002), *Hommes-femmes : quelle égalité ?*, Paris, Editions de l'Atelier.
- BIHR A. et PFEFFERKORN R. (2008), *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte.
- CARDON P. (2004), *Des femmes et des fermes. Genres, parcours biographiques et transmissions familiale*, Paris, L'Harmattan.
- CHAPOULIE S. (2000), « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Economie et statistique*, n°331, INSEE, 06, pp. 25-45.
- CHAUVEL L. (1998), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^{ème} siècle*, Paris, PUF.
- DUPAYS S. (2006), « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », *Données sociales. La société française*, INSEE, édition 2006, pp. 343-349.
- GOLLAC M. et LAULHE P. (1987), « La transmission du statut social : l'échelle et le fossé », *Economie et statistiques*, INSEE, n°199-200, pp. 85-93.
- GOLLAC M., LAULHE P. et SOLEILHAVOUP J. (1988a), « Mobilité sociale. Enquête formation qualification professionnelle de 1985 », *Les collections de l'INSEE*, série D, 126.
- GOLLAC M., LAULHE Pierre et SOLEILHAVOUP J. (1988b), « Formation. Enquête formation qualification professionnelle de 1985 », *Les collections de l'INSEE*, série D, 129.
- INSEE (2007), « Formation et qualification professionnelle en 2003. Synthèse des résultats », *INSEE résultats* : <http://www.insee.fr/fr/ppp/ir/accueil.asp?page=fqp03/synt/synthese.htm>
- MERLLIE D. (2001), « La mobilité sociale diffère-t-elle selon le sexe ? », in BLÖSS T. (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, pp. 151-173.
- MERLLIE D. (2006), « Comment confronter mobilité 'subjective' et mobilité 'objective' ? », *Sociologie du travail*, Vol. 48, 4, pp. 474-486.
- MERLLIE D. (2007), « La mobilité sociale », in CASTEL R. et alii, *Les mutations de la société française*, Paris, La Découverte.
- MERLLIE D. et PREVOT J. (1997), *La mobilité sociale*, Paris, La Découverte (1^e éd. : 1991).
- MONSO O. (2006), « Changer de groupe social en cours de carrière. Davantage de mobilité depuis les années quatre-vingt », *Insee Première*, n°1112, Paris, Insee.
- PEUGNY C. (2006), « La mobilité sociale descendante et ses conséquences politiques : recomposition de l'univers de valeur et préférence partisane », *Revue française de sociologie*, 47(3), pp. 443-478.

- PFEFFERKORN R. (2007), *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, Paris, La Dispute.
- SOROKIN P. (1927), *Social Mobility*, New York, Harper and Brothers, (réédité en 1959 sous le titre : *Social and Cultural Mobility*, Glencoe, Illinois, The Free Press).
- VALLET L.-A. (1986), « Activité professionnelle de la femme mariée et détermination de la position sociale de la famille. Un test empirique : la France entre 1962 et 1982 », *Revue française de sociologie*, XXVII, 4, pp. 655-696.
- VALLET L.-A. (1992), « La mobilité sociale des femmes en France. Principaux résultats d'une recherche » *in* COUTROT L., DUBAR C. (dir.), *Cheminements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La Documentation française, pp. 179-200.
- VALLET L.-A. (1999), « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, XV, 1, pp. 5-64.

TABLEAUX ANNEXES

Tableau 1 : Origines et destinées des hommes de 40 ans et plus en 2003

(groupe socioprofessionnel du père et groupe socioprofessionnel de l'enquête)

Origine	Destinée						
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Employé	Ouvrier	Agriculteur	Ensemble
Cadre et profession intel. Sup.	308 53,9 23,2	139 24,4 8,5	37 6,5 6,8	40 7,0 5,3	44 7,8 2,1	(2) (0,4) (0,8)	572 100 8,6
Profession intermédiaire	269 33,7 20,2	266 33,3 16,1	54 6,8 9,9	80 10,0 10,6	126 15,8 6,0	(3) (0,4) (1,0)	799 100 12,0
Artisan, com., chef d'entreprise	194 24,0 14,6	196 24,3 11,9	183 22,6 33,1	67 8,3 8,8	163 20,2 7,8	(5) (0,7) (1,8)	809 100 12,1
Employé	161 22,1 12,1	214 29,4 13,0	40 5,6 7,4	121 16,6 16,0	189 26,0 9,0	(3) (0,4) (0,9)	728 100 10,9
Ouvriers	303 10,8 22,8	658 23,5 39,9	180 6,4 32,6	370 13,2 49,0	1 271 45,4 60,7	19 0,7 6,4	2 800 100 41,9
Agriculteur	95 9,8 7,1	175 18,0 10,6	56 5,8 10,2	78 8,0 10,3	299 30,8 14,3	268 27,6 89,1	971 100 14,5
Ensemble	1 331 19,9 100	1 648 24,7 100	551 8,3 100	755 11,3 100	2 093 31,3 100	301 4,5 100	6 679 100 100

Source : A. Bihr et R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, La Découverte, Collection Repères, 2008, page 84 et 85 (d'après Insee, enquête FQP, 2003).

Champ : hommes français à la naissance, actifs occupés ou anciens actifs en 2003. *Précisions* : 1. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux cases comportant des effectifs très réduits (inférieurs à 10) dans l'enquête. 2. Les groupes socioprofessionnels sont disposés dans un ordre qui vise à respecter leurs positions dans les flux de mobilité sociale et les proximités que dessinent ces échanges. Ainsi, à une extrémité, le groupe des cadres est surtout « importateur », tandis qu'à l'autre celui des agriculteurs est surtout exportateur (et d'abord chez les ouvriers).

Lecture : Le premier chiffre de chaque case donne l'effectif extrapolé en milliers, le second (% en ligne) donne les destinées : 54% des fils de cadres sont cadres) et le troisième (% en colonne) les recrutements : 23% des cadres sont fils de cadres.

Tableau 2 : Origines et destinées des femmes de 40 ans et plus en 2003 (groupe socioprofessionnel du père et groupe socioprofessionnel de l'enquêtée)

Origine	Destinée						
	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Artisane, commerçant, chef d'entreprise	Employée	Ouvrière	Agricultrice	Ensemble
Cadre et profession intel. Sup.	170 32,4 24,7	190 36,2 12,2	16 3,0 6,1	136 25,9 4,2	12 2,2 1,3	(2) (0,4) (1,3)	527 100 7,8
Profession intermédiaire	140 15,5 20,2	293 32,5 18,8	27 3,0 10,4	377 41,8 11,7	60 6,7 6,9	(4) (0,5) (2,7)	901 100 13,3
Artisan, com., chef d'entreprise	123 14,8 17,8	219 26,4 14,0	57 6,9 22,0	363 43,8 11,2	58 7,0 6,7	(10) (1,2) (6,0)	829 100 12,3
Employé	71 22,1 12,1	214 29,4 13,7	28 3,5 10,9	412 51,0 12,8	77 9,5 8,9	(6) (0,7) (3,5)	808 100 11,9
Ouvriers	130 4,6 18,9	462 16,4 29,7	102 3,6 39,4	1 536 54,5 47,6	552 19,6 63,9	38 1,4 23,2	2 820 100 41,7
Agriculteurs	55 6,3 8,0	179 20,4 11,5	29 3,3 11,1	404 46,0 12,5	105 12,0 12,2	104 11,9 63,3	877 100 13,0
Ensemble	689 10,2 100	1 556 23,0 100	259 3,8 100	3 229 47,8 100	863 12,8 100	165 2,4 100	6 761 100 100

Source : A. Bihr et R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, La Découverte, Collection Repères, 2008, page 86 et 87 (d'après Insee, enquête FQP, 2003).

Tableau 3 : Mobilité entre grands groupes de catégories sociales (en%)

Catégorie du père		Catégorie du fils	
	Catégories dominantes	Catégories moyennes	Catégories populaires
Cat. dominantes	60,7	29,1	10,2
Cat. moyennes	19,9	47,5	32,6
Cat. populaires	9,9	33,8	56,3
Ensemble	16,8	37,5	45,7

Source : A. Bihr et R. Pfefferkorn, *Le système des inégalités*, Paris, La Découverte, 2008, page 88.